

## Angers Loire Métropole vous accompagne dans la rénovation de votre habitat dans le cadre de son programme « Mieux chez moi »

Ce dispositif, initié en juin 2013 par l'Agglomération angevine, vous permet de bénéficier de conseils et de financements pour vous aider dans votre projet d'amélioration de votre logement.

### ▪ En quoi consiste le programme « Mieux chez moi » ?

- C'est un accompagnement technique et financier proposé aux propriétaires modestes pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.
- Une équipe d'experts, mandatée par Angers Loire Métropole, est à votre disposition pour vous conseiller gratuitement sur les travaux à réaliser et vous accompagner dans le montage de votre dossier de demande de subventions.

### ▪ A qui s'adresse le programme « Mieux chez moi » ?

- Aux propriétaires privés\* souhaitant améliorer leur logement, individuel ou collectif, achevé depuis plus de 15 ans et situé sur une des communes de l'Agglomération angevine.

*\* Sous conditions notamment de revenus pour les propriétaires occupants et de loyers pour les propriétaires bailleurs*

### ▪ Quels sont les travaux finançables\* par le programme « Mieux chez moi » ?

- les travaux favorisant **les économies d'énergie**,
- les travaux **d'accessibilité ou d'adaptation des logements** aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicaps,
- les travaux pour **la sécurité et la salubrité de l'habitat**.

*\* Sous certaines conditions notamment d'occupation du logement et du type de travaux envisagés*

*\* Attention : les travaux ne doivent pas démarrer avant la validation du projet et le montage des dossiers de demandes de subventions*

### Pour en savoir plus, contactez-nous :

- par téléphone au **02.41.43.00.00**
- par mail à **mieuxchezmoi@angersloiremetropole.fr**

### Ou venez échanger avec l'équipe « Mieux chez moi » :

- le **jeudi de 10h à 14h** au n°8 place Freppel à Angers (proche de la cathédrale),
- ou sur rendez-vous les autres jours.

*(fermé en août)*